

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 5 juin 2017, à 20 h à la salle des délibérations, située au 362 rue Principale, Daveluyville.

SONT PRÉSENTS : M. Ghyslain Noël, maire  
M. Roland Ayotte, conseiller no. 1  
M. Denis Bergeron, conseiller no. 2  
M. Antoine Cormier, conseiller no. 3  
Mme Hélène Laforest, conseillère no. 7  
M. Camil Noël, conseiller no. 9  
M. Alain Raymond, conseiller no. 10  
M. François Robidoux, conseiller no. 11

EST ABSENTE: Mme Christine Gentes, conseillère no. 6

La directrice générale, Mme Tammy Voyer et la greffière, Mme Pauline Vrain, assistent également à la séance.

Ouverture de l'assemblée de Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

**2017-06-127.** Le maire fait lecture de l'ordre du jour.

Adoption de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**2017-06-128.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017 a été soumise pour approbation à chaque membre du Conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

**2017-06-129.** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2017

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2017 a été soumise pour approbation à chaque membre du Conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

Suivi des dossiers

MRC d'Arthabaska

M. Ghyslain Noël, maire, mentionne que lors de la rencontre du Conseil de la MRC d'Arthabaska du 17 mai dernier, les points suivants ont été abordés :

- œ Le développement de la fibre optique. La firme mandatée a présenté le projet aux maires des municipalités. Pour ce qui est de la Ville de

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

Daveluyville, une décision sera prise à savoir si le développement de la fibre se fera par la MRC d'Arthabaska ou si la Ville de Daveluyville développera par elle-même le service par le biais d'un fournisseur;

- œ La gestion des boues des fosses septiques. La MRC d'Arthabaska se baserait sur un modèle semblable au modèle actuel de la Ville de Daveluyville.

Régie intermunicipale de Sécurité Publique des Chutes

M. Alain Raymond, conseiller, mentionne que lors du Conseil de la Régie intermunicipale de Sécurité Publique des Chutes, le point suivant a été abordé :

- œ Les rénovations intérieures et extérieures de la caserne commenceront en juin. C'est l'entreprise Denys Ducharme pour un montant de 125 000 \$ qui était le plus bas soumissionnaire.

**PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS**

Projet de règlement de la MRC d'Arthabaska Réception d'une correspondance de la MRC d'Arthabaska mentionnant que le projet de règlement modifiant le règlement no. 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Arthabaska, deuxième génération, ayant trait à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Maddington Falls sur une partie du lot 4 442 713 du Cadastre du Québec a été déposé.

Recensement 2016 – Statistiques Canada Réception d'une correspondance de la MRC d'Arthabaska dévoilant le recensement 2016. Le nombre de citoyens est de 2 255, avec une moyenne d'âge de 43,5 ans (43,3 ans dans la MRC d'Arthabaska et 41,9 ans au Québec). Les 0-14 ans représentent 16.2 % de la population (16.5 % dans la MRC d'Arthabaska) et les 65 ans et plus représentent 18.4 % (21.1 % dans la MRC d'Arthabaska).

Place aux jeunes – Demande de dons Réception d'une correspondance de Places aux jeunes Arthabaska demandant une commandite de 500 \$ de la Ville de Daveluyville. Le Conseil prend acte, sans donner suite.

**2017-06-130.** Cercle des Jeunes Ruraux de Saint-Valère **CONSIDÉRANT** l'exposition locale qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2017 au terrain de l'exposition agricole de Victoriaville;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Hélène Laforest**, il est résolu à l'unanimité de mettre une publicité dans le livret d'exposition au coût de 50 \$ pour une demi-page et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE**

**2017-06-131.** Comptes de mai 2017 **CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de mai 2017 de la Ville de Daveluyville totalisant 199 920.43 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Diane Leclerc, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

**RÉSOLUTION**

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des comptes énumérés sur ladite liste pour le mois de mai 2017.

**2017-06-132.**  
Refinancement  
crédit-bail du  
camion inter 2012

**CONSIDÉRANT** la résolution 2012-06-129. de l'ancienne Ville de Daveluyville qui mandatait la société Crédit-Bail SPAR inc. par PNC Equipment Finance pour financer par crédit-bail la fourniture et la livraison du camion inter 2012 et de ces équipements pour un montant de 212 886 \$, avant taxes, au taux d'intérêt de 3.83 % et une valeur résiduelle de 20 % (42 577.20 \$);

**CONSIDÉRANT QUE** le financement doit être renouvelé pour une période de vingt-quatre (24) mois, au montant de 42 577.20 \$, avant taxes;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **DE** renouveler pour une période de vingt-quatre (24) mois le financement par crédit-bail auprès de la société Crédit-Bail SPAR inc. par PNC Equipment Finance, pour un montant de 42 577.20 \$, taxes en sus, à un taux de 3.82 %;
- 2- **D'**assumer des frais de dossier au montant de 500 \$, taxes en sus;
- 3- **DE** rembourser le montant résiduel à la fin du financement au montant de 1 \$;
- 4- **D'**autoriser le maire et la trésorière à signer les documents relatifs au refinancement;
- 5- **D'**autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

**2017-06-133.**  
Changement de la  
date de la séance  
du Conseil du mois  
de novembre 2017

**CONSIDÉRANT** la résolution 2016-10-267. qui adoptait les dates de séance du Conseil pour l'année 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** les élections municipales auront lieu le 5 novembre prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** la séance du mois de novembre doit être changée;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité de changer la date de la séance du Conseil du lundi 6 novembre au lundi 13 novembre 2017 à 20 h à la salle des délibérations située au 362, rue Principale, Daveluyville.

**2017-06-134.**  
Résolution  
d'engagement  
pour le  
programme TECQ  
2014-2018

**CONSIDÉRANT QUE:**

- la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**2017-06-135.**  
Rémunération du  
personnel  
électoral

**CONSIDÉRANT QUE** les élections générales auront lieu le 5 novembre 2017 et qu'il y a lieu de prévoir les dépenses afférentes à la rémunération du personnel électoral;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser la trésorière à dépenser les sommes nécessaires selon les taux suivants pour donner effet à la présente résolution :

Président d'élection :	Tarif du gouvernement du Québec
Secrétaire d'élection :	75 % du tarif du président d'élection
Scrutateur :	137.50 \$ le jour du BVA, 175 \$ le jour du BVO
Secrétaire :	126.50 \$ le jour du BVA, 161 \$ le jour du BVO
Primo :	92 \$ le jour du BVA, 161 \$ le jour du BVO
Préposé à la commission de révision :	13 \$ / heure (service temporaire)

Un montant alloué de 20 \$ pour participer à la séance de formation.

**1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur le refoulement du mois d'avril, les fosses septiques, les permis pour les bâtiments accessoires, questions auxquelles le maire a répondu.

**TRANSPORT**

**2017-06-136.**  
Demande au MTQ  
de détourner les  
véhicules lourds  
de la Route 261

**CONSIDÉRANT** l'accroissement souhaitable de la sécurité sur la Route 261;

**CONSIDÉRANT QUE** des véhicules lourds avec matières dangereuses circulent régulièrement sur la Route 261;

**CONSIDÉRANT QU'**en circulant par la Route 261 les véhicules lourds évitent la balance au poste de contrôle routier de Saint-Célestin;

**CONSIDÉRANT QUE** la majeure partie du trafic lourd sur la Route 261 (territoire de Daveluyville) est destiné au parc industriel de Bécancour;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis quelques années déjà la route 55 permet un accès direct à l'autoroute 20;

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**RÉSOLUTION**

Sur proposition du maire **Ghyslain Noël**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **DE** demander au Ministère des Transports (MTQ) d'interdire la circulation de véhicules lourds sur la Route 261 sauf pour les livraisons locales à Daveluyville, Maddington-Falls et Saint-Sylvère;
- 2- **QUE** le MTQ affiche la mesure sur l'autoroute 20 pour informer les utilisateurs;
- 3- **DE** faire parvenir copie conforme de la présente résolution au député provincial ainsi qu'aux municipalités concernées.

**2017-06-137.**

Demande au MTQ de procéder au nettoyage des fossés et du fauchage d'herbes le long de la Route 261 et du parc industriel

Limite de vitesse sur la Route 261

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville demande au Ministère des Transports (MTQ) de procéder au nettoyage des fossés et au fauchage d'herbes dans les fossés, le long de la route 261 ainsi qu'au parc industriel.

Suite à l'analyse des résultats des observations par vidéo et des relevés de vitesse effectués dans la zone commerciale de la Route 261, le Ministère des transports du Québec (MTQ) considère pertinent d'abaisser la limite de vitesse de 70 km/h sur une distance de 500 mètres sur le tronçon situé de part et d'autre du 4<sup>E</sup> Rang Ouest. Les modifications à la signalisation seront réalisées au courant de la saison estivale.

**2017-06-138.**

Contrat pour la location d'un tracteur pour le déneigement pour la saison 2017-2018

Officialisation de la toponymie – rue des Chênes, rue de la Gare et rue Industrielle

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur des travaux publics à signer le contrat de location auprès de Ferme Somerset pour un tracteur JCB 8310, année 2015 de 345 HP PTO, équipé d'un souffleur avec une chute télescopique, d'un tambour rotatif, d'une gratte à angle et équipé d'une aile de côté. Le contrat sera d'une durée d'un (1) an et une banque de 180 heures à un coût annuel de 18 000 \$, taxes en sus. Les heures additionnelles seront au taux de 100 \$ de l'heure, pour un contrat n'excédant pas 24 999.99 \$, taxes incluses. La trésorière est autorisée à émettre les déboursés en conséquence.

Suite à la demande de la Ville de Daveluyville à la Commission de toponymie du Québec pour changer les noms de la 2<sup>E</sup> Rue et la 3<sup>E</sup> Rue, cette dernière a accepté les modifications demandées.

Ainsi, la 2<sup>E</sup> Rue située entre le Parc industriel et la voir ferrée est appelée « rue de la Gare », la 2<sup>E</sup> Rue située entre la voie ferrée et la rivière Bécancour est appelée « rue des Chênes » et la 3<sup>E</sup> Rue située entre le Parc industriel et la voie ferrée est appelée « rue Industrielle ».

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**2017-06-139.**

Plan d'action quant à la mise aux normes de rejet de phosphore des étangs aérés

**CONSIDÉRANT** les nouvelles exigences fixées par le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) du Gouvernement du Québec relativement aux exigences en phosphore des étangs aérés, normes qui doivent être respectées d'ici le 31 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la station d'épuration de type « Étangs aérés » de la Ville de Daveluyville est visée par cette position ministérielle;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2012-11-228. de l'ancienne Ville de Daveluyville qui acceptait l'offre de service des services exp inc. pour préparer le plan d'action pour

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

l'enlèvement du phosphore, selon les exigences du MDDELCC;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Hélène Laforest**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **D'**autoriser la trésorière à émettre un chèque au montant de 654 \$ au nom du ministre des finances dans le cadre de la mise aux normes de rejet de phosphore aux étangs aérés;
- 2- **QUE** le conseil de la Ville de Daveluyville mandate le firme-conseil exp inc. à soumettre cette demande au MDDELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;
- 3- **QUE** la Ville de Daveluyville s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

**AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

Liste des permis

La directrice générale dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois de mai 2017, 40 permis ont été émis, totalisant 2 064 932 \$.

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**2017-06-140.**

Regroupement des  
Offices municipaux  
d'Habitation

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville recommande :

- 1- **QUE** le nom du nouvel office municipal d'habitation regroupant Victoriaville, Warwick, St-Albert et Daveluyville s'appelle Office d'habitation de la MRC d'Arthabaska;
- 2- **QUE** la composition du conseil d'administration soit d'un représentant par municipalité soit Victoriaville, Warwick, Daveluyville et St-Albert ainsi que deux locataires et trois représentants d'organismes du milieu nommés par les offices municipaux d'habitation;
- 3- **QUE** les représentants des municipalités aient un mandat de 3 ans pour le premier mandat et par la suite, des mandats de 4 ans;
- 4- **QUE** les représentants des organismes du milieu et les locataires aient un mandat de 2 ans pour le premier mandat et par la suite, des mandats de 4 ans.

**2017-06-141.**

États financiers au  
31-12-2016 –  
Office municipal  
d'Habitation de  
Daveluyville

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité d'accepter les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2016.

**2017-06-142.**

Révision  
budgétaire 2017 –  
Office municipal  
d'Habitation de  
Daveluyville

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'accepter le budget 2017 révisé émis par la Société d'Habitation du Québec en date du 11 avril 2017 pour l'Office Municipal d'Habitation, au montant de 65 787 \$.

**LOISIRS ET CULTURE**

**2017-06-143.**

Subvention  
relative au  
système de

**CONSIDÉRANT** la résolution 2016-08-217. qui autorisait la présentation du projet « Remplacement du système de réfrigération de l'aréna municipale de Daveluyville » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

réfrigération de systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de l'aréna curling;

**CONSIDÉRANT** la confirmation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur que la Ville de Daveluyville bénéficiera d'une aide financière maximale de 838 829.78 \$;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale à procéder aux appels d'offres pour services professionnels, dans le cadre de la mise à niveau des infrastructures de l'aréna de Daveluyville.

**POLITIQUE FAMILIALE**

**2017-06-144.**

Inscription à la journée Par-Enjeux

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Hélène Laforest**, il est résolu à l'unanimité d'inscrire Mme Christine Gentes à la journée « Je connais mon réseau » du groupe Par-Enjeux le 7 juin 2017 à Victoriaville au montant de 20 \$ et de rembourser les frais de déplacement et de subsistances.

**LÉGISLATION**

**2017-06-145.**

Avis de motion – Règlement sur les couches lavables

**AVIS DE MOTION**

Avis est donné par **Camil Noël**, qu'un règlement relatif aux couches hygiéniques réutilisables sera déposé à une séance ultérieure.

**2017-06-146.**

Adoption du règlement no. 27 relatif à la délégation de pouvoirs de certains fonctionnaires et employés de la Ville de Daveluyville

**ATTENDU QUE** le Conseil peut, en vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, adopter un règlement visant à déléguer le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

**ATTENDU QU'**en vertu du deuxième alinéa de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*, un engagement de salarié n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 477, des crédits sont disponibles à cette fin;

**ATTENDU QU'**en vertu du sixième alinéa de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal peut, à l'intérieur de sa juridiction en matière d'autorisation de dépenses, déléguer, par règlement, à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence pour la municipalité ce qui inclut, par conséquent, le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (L.R.Q., c. C-27) et d'autoriser une dépense à cette fin;

**ATTENDU QU'**en vertu du quatrième alinéa de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, une autorisation de dépenses accordée en vertu d'une délégation n'a d'effet que si la municipalité a adopté, tel que le prescrit le deuxième alinéa de l'article 477 de la *Loi sur les cités et villes*, un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires qui doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Alain Raymond lors de la séance extraordinaire tenue le 29 mai 2017;

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**ATTENDU QUE** copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques francs avant la séance du Conseil à laquelle le présent règlement doit être adopté;

**RÉSOLUTION**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Alain Raymond** et résolu unanimement d'adopter le règlement no. 27 relatif à la délégation de pouvoirs de certains fonctionnaires et employés de la Ville de Daveluyville, tel que déposé.

**2017-06-147.**

Adoption du règlement no. 28 décrétant un emprunt de 63 400 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunts no. 251, 257 et 260 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault

**ATTENDU QUE** sur l'emprunt décrété par les règlements no. 251, 257 et 260 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault, un solde non amorti de 3 170 000 \$ sera renouvelable le 10 octobre 2017, au moyen d'un nouvel emprunt, pour le terme autorisé restant;

**ATTENDU QUE** les coûts de vente relatifs à l'émission du montant ci-haut mentionné sont estimés à la somme de 63 400 \$;

**ATTENDU QU'**il est possible d'emprunter cette somme par un règlement qui n'est soumis qu'à la seule approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Denis Bergeron lors de la séance extraordinaire tenue le lundi 29 mai 2017;

**ATTENDU QUE** copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques francs avant la séance du Conseil à laquelle le présent règlement doit être adopté;

**RÉSOLUTION**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Denis Bergeron** et résolu unanimement d'adopter le règlement no. 28 décrétant un emprunt de 63 400 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunts no. 251, 257 et 260 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault, tel que déposé.

**2017-06-148.**

Adoption du règlement no. 29 relatif au guide de gestion des ressources humaines, lequel regroupe les conditions de travail et les politiques et pratiques en ressources humaines

**ATTENDU QUE** l'article 73 de la *Loi sur les cités et villes* définit les pouvoirs du conseil municipal en matière de traitement de ses employés et fonctionnaires;

**ATTENDU QUE** la Ville de Daveluyville a élaboré un guide sur la gestion des ressources humaines lequel regroupe les conditions de travail et les politiques et pratiques en ressources humaines;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Roland Ayotte lors de la séance extraordinaire tenue le lundi 29 mai 2017;

**ATTENDU QUE** copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques francs avant la séance du Conseil à laquelle le présent règlement doit être adopté;

**RÉSOLUTION**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Roland Ayotte** et résolu unanimement d'adopter le règlement no. 29 relatif au guide de gestion des ressources humaines, lequel regroupe les conditions de travail et les politiques et pratiques en ressources humaines, tel que déposé.

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**2017-06-149.**

Adoption du 2<sup>e</sup>  
projet de  
règlement  
modifiant le  
règlement de  
zonage no. 480 de  
l'ancienne Ville de  
Daveluyville  
relativement à  
l'implantation de  
certains bâtiments  
accessoires en  
cour avant dans  
les zones R-5 et  
R-8

**ATTENDU QUE** l'ancienne ville de Daveluyville a adopté le règlement de zonage numéro 480 le 7 février 2005;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 480 peut être modifié conformément aux dispositions de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A-19.1);

**ATTENDU QUE** l'ancienne ville de Daveluyville et l'ancienne municipalité de Sainte-Anne-du-Sault ont fait l'objet d'un regroupement municipal devenu officiel, mercredi le 9 mars 2016, à la suite de la parution du décret 127-2016 dans la Gazette officielle du Québec;

**ATTENDU QUE** le secteur de l'île délimité par les zones R-5 et R-8 est uniquement composé de terrains beaucoup plus profonds que la majeure partie des terrains résidentiels du reste du secteur urbain.

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal de la Ville de Daveluyville est d'avis que l'implantation de certains bâtiments accessoires en cour avant dans les zones R-5 et R-8, suivant certaines conditions, ne causera aucun préjudice aux résidents du secteur ou au visuel d'ensemble du secteur.

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Antoine Cormier lors de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2017;

**ATTENDU QUE** le 1<sup>er</sup> projet de règlement a été proposé par le conseiller François Robidoux lors de la séance extraordinaire tenue le 24 avril 2017;

**ATTENDU QUE** l'assemblée publique de consultation a été tenue le lundi 29 mai 2017;

**ATTENDU QUE** copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques francs avant la séance du Conseil à laquelle le présent règlement doit être adopté;

**RÉSOLUTION**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Roland Ayotte** et résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage no. 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville relativement à l'implantation de certains bâtiments accessoires en cour avant dans les zones R-5 et R-8 et l'implantation des piscines dans toutes les zones, tel que déposé.

**2017-06-150.**

Avis de motion –  
Règlement pour  
les plans et devis  
pour l'aqueduc au  
Domaine-  
Crochetière

**AVIS DE MOTION**

Avis est donné par **Denis Bergeron**, qu'un règlement relatif aux plans et devis pour l'aqueduc au Domaine-Crochetière sera déposé à une séance ultérieure.

**2017-06-151.**

Avis de motion –  
Règlement  
d'emprunt pour  
l'aqueduc et  
l'asphaltage du  
Domaine-  
Crochetière

**AVIS DE MOTION**

Avis est donné par **Hélène Laforest**, qu'un règlement d'emprunt relatif à l'aqueduc et l'asphaltage du Domaine-Crochetière sera déposé à une séance ultérieure.

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**2017-06-152.**

Avis de motion –  
Modification du  
règlement de  
zonage  
relativement à  
l'agrandissement  
du bâtiment  
principal

**AVIS DE MOTION**

Avis est donné par **Camil Noël**, qu'un règlement modifiant le règlement de zonage no. 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville relativement aux restrictions pour l'agrandissement du bâtiment principal sera déposé à une séance ultérieure.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2017-06-153.**

Avis de motion –  
Règlement sur  
l'affichage des  
numéros civiques

Avis est donné par **Hélène Laforest**, qu'un règlement relatif à l'affichage des numéros civiques sera adopté à une séance ultérieure.

**2017-06-154.**

Achat d'une table -  
Déjeuner pour la  
Fête des pères –  
Carrefour des  
générations

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville achète une table lors du déjeuner de la Fête des Pères le dimanche 18 juin prochain, au profit du Carrefour des générations, pour la somme de 96 \$ et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur les abris temporaires, l'avis de motion pour l'agrandissement du bâtiment principal, les bâtiments de la 5<sup>E</sup> Rue, le 134, 7<sup>E</sup> Avenue, questions auxquelles le maire a répondu.

**2017-06-155.**

Fin de la séance et  
levée de  
l'assemblée

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21 h 02.

---

Ghyslain Noël, maire

---

Pauline Vrain, greffière